

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF303

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 55

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI prévoient de supprimer le plafond d'emplois pour les opérateurs de l'État, qui n'ont pas à être arbitrairement limités par les gouvernements néolibéraux dans la bonne réalisation des missions de service public qui leur sont confiées.

Pour les opérateurs de l'État, ce projet de loi de finances prévoit une suppression de 1 735 emplois après la destruction de 1 005 postes l'année dernière. Au nom d'une fantasmée « rationalisation administrative », les macronistes prévoient la poursuite de leur idéologie destructrice : la casse des services publics.

Pourtant, ces agentes et agents remplissent des missions qui servent l'intérêt général et doivent à ce titre être préservés. On retrouve parmi ces opérateurs que le gouvernement vise des grands établissements publics comme les universités, France travail, Météo France, le CNRS ou l'INSERM.

Après avoir déclenché une cabale médiatique contre certains de ces opérateurs, les macronistes poursuivent leur travail de sape avec ces suppressions d'emplois.

Au moment où le chômage remonte en France du fait de l'échec patent de la politique de l'offre, les macronistes baissent les plafonds dans la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », qui comprend « l'accès et le retour à l'emploi » ainsi que le « Soutien des ministères sociaux » de 1 250 postes !

Pour les services de retour à l'emploi, la situation est intenable : il y avait l'année dernière 5,1 millions de personnes en recherche d'emploi de catégorie A, B ou C. Désormais ce sont 5,6 millions de personnes, et le nombre d'agents pour assurer leur suivi et leur conseils ne cesse de se réduire.

Désormais les conseillers dits "renforcés" suivent en parallèle 70 demandeurs d'emploi, les conseillers "guides" doivent suivre en parallèle 150 personnes, et les conseillers "de suivis" doivent assurer le suivi de 200 à 350 personnes. Un tel volume de suivi par employé ne permet pas un travail personnalisé, cas par cas, permettant d'aider au mieux les demandeurs d'emploi. Et pourtant, c'est dans ces effectifs que le gouvernement souhaite tailler au nom du déficit. Ce travail à contre-sens ne fera que renforcer les inégalités dans la recherche d'emploi, et se soldera par un manque à gagner important pour l'État en impôt sur le revenu, et pour la sécurité sociale en cotisations.

Nous proposons donc de supprimer ces blocages de recrutement pour l'ensemble des opérateurs de l'État, et plus largement de mettre fin à la logique néolibérale de casse des services publics.

Si l'État délègue la réalisation d'une mission de service public, la moindre des choses est que l'opérateur dispose de la liberté et des moyens pour permettre la bonne réalisation de cette mission, le reste n'est que l'organisation de la défaillance de services publics pour mieux justifier leur destruction.